

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 06 OCTOBRE 2022**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2022-05-16 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – AVENANT SUR MARCHÉ DE SERVICES RELATIF A LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA CC2T**

**DATE DE CONVOCATION : 29 SEPTEMBRE 2022**

**DATE DE PUBLICATION : 10 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b>Étaient présents :</b>	<b>FONTAINE André</b> (départ à compter de la 2022.05.06), <b>TARDY Yvan</b> (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), <b>CLAUDON Jean-Louis</b> , <b>FONTANA André</b> , <b>PICARD Denis</b> , <b>AMMARI Christelle</b> , <b>BONNIN Pierre</b> , <b>LELIEVRE Jean Luc</b> (ayant la procuration de R. JOUBERT), <b>POIRSON Elisabeth</b> , <b>STAROSSE Jean Luc</b> (ayant la procuration de M. NOISETTE), <b>PAYEUR Emmanuel</b> , <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de JF SEGAULT), <b>CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de ROSSO Michel), <b>GUYOT Laurent</b> , <b>PLANCHAIS Viviane</b> , <b>SILLAIRE Roger</b> , <b>RADER Audrey-Helen</b> , <b>MAURY Christophe</b> , <b>GUILLAUME Isabelle</b> , <b>KNAPEK Patrice</b> , <b>DOMINIAK Bernard</b> , <b>WINIARSKI Patricia</b> , <b>MONALDESCHI Philippe</b> , <b>GASPAR Isabel</b> , <b>TOUSSAINT André</b> , <b>SITTLER David</b> , <b>ARNOULD Raphaël</b> , <b>LALANCE Corinne</b> , <b>CARON Jean-François</b> , <b>MARIN Karine</b> , <b>TAILLY Jérôme</b> , <b>SAUVAGE Catherine</b> , <b>MARTIN Vincent</b> , <b>PIERSON Chantal</b> , <b>DOHR Hervé</b> (ayant la procuration de R. FAVRET), <b>HENNEBERT Philippe</b> , <b>MATTE Jean-François</b> , <b>COLIN Xavier</b> , <b>ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de T. CHENOT), <b>HARMAND Alde</b> (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), <b>DICANDIA Chantal</b> , <b>ADRAYNI Mustapha</b> , <b>LE PLOUFF Lydie</b> (ayant la procuration de F. EZAROIL), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de L. RIVET), <b>DE SANTIS Fabrice</b> , <b>CHANTREL Nancy</b> , <b>BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de M. GUEGUEN), <b>MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> , <b>MOREAU Jean-Louis</b> , <b>LALEVEE Lucette</b> , <b>BRETENOUX Patrick</b> , <b>MASSELOT Catherine</b> (ayant la procuration de O. ERDEM), <b>MANGEOT Etienne</b> , <b>FELTEN Daniel</b> , <b>COUTEAU Jean-Pierre</b> .
<b>Étaient excusés :</b>	<b>COLLET Thierry</b> , <b>SEGAULT Jean-François</b> , <b>ROSSO Michel</b> , <b>VANIER Stéphane</b> , <b>NOISETTE Michel</b> , <b>JOUBERT Roger</b> , <b>BORELA Francis</b> , <b>BELLINASO Alain</b> , <b>DEPAILLAT Bernard</b> , <b>MANSION François</b> , <b>DURANTAY Corine</b> , <b>CHENOT Tony</b> , <b>RIVET Lionel</b> , <b>ASSFELD LAMAZE Christine</b> , <b>EZAROIL Fatima</b> , <b>ERDEM Olivier</b> , <b>GUEGUEN Marie</b> , <b>SIMONIN Hervé</b> , <b>FAVRET Régis</b> , <b>GUYOT Gilles</b>
<b>Avis de procuration :</b>	Du début à la fin : 10 avis de procuration.
<b>Avis de suppléance :</b>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<b>Secrétaire de séance :</b>	ADRAYNI Mustapha
<b>Nombre de présents :</b>	Du début à la 2022.05.05 : 55 PRESENTS. De la 2022.05.06 à la fin : 54 PRESENTS.
<b>Nombre de votants :</b>	Du début à la 2022.05.05 : 65 VOTANTS. De la 2022.05.06 à la fin : 64 VOTANTS.

A l'issue de la première moitié de la durée d'exécution du contrat de prestations de service de l'eau potable, la CC2T et le titulaire SAUR souhaitent adapter certaines clauses contractuelles. L'objet est de préciser de manière plus explicite la rédaction de certaines clauses du marché initiale, afin de clarifier le contour de certains engagements ou leur prise en charge par l'un ou l'autre des parties et de compenser des charges d'exploitation prévues au contrat initial et non nécessaires par des nouveaux engagements jugés prioritaires au regard des besoins du service.

Ainsi le Titulaire prend en charge :

- La réalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur le périmètre contractuel en complément des engagements contractuels initiaux qui prévoyaient la réalisation d'un PGSSE sur la partie « ressources » uniquement (pour un montant initialement chiffré à 15 750 €HT). Ce dossier doit être engagé en 2022.  
PGSSE Global : 80 500 € HT soit un complément de 64 750 € HT
- La prise en charge intégrale par la couverture d'assurances Responsabilité Civile du titulaire en cas de dommages provoqués ou constatés sur tous les ouvrages (y compris réseaux) du périmètre contractuel ainsi que la conséquence de ceux-ci et la gestion de tous les sinistres (y compris ceux générés chez des tiers) le cas échéant quelle que soit l'origine et le responsable du sinistre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.  
Plus-value globale de 10 000 € HT sur la durée restante du contrat

Ces engagements viennent en compensation des dépenses suivantes actualisées à la date de 2022 non engagées par le Titulaire et non exigibles :

- Relève de compteurs non réalisée en 2020 pendant la période de crise sanitaire : 23 978 € HT
- Investissements pris en charge par la Collectivité dans le cadre de travaux neufs, soit la pose d'un débitmètre sur le réseau à Gondreville et d'un robinet flotteur au réservoir Jeanne d'Arc : 32 407 € HT
- Intervention d'entretien du drain principal de la station de production d'eau potable de Gondreville pris en charge par la CC2T à la place du titulaire : 19 105 € HT

D'autres sujets resteront à régulariser ultérieurement (allègement des conditions de relève des compteurs de 2020 à 2024 du fait de la présence de compteurs communicants sur certaines communes, traitement de pollutions trihalométhanes ou THM, surcoûts liés à une expérimentation destinée à modifier l'équilibre calco-carbonique et surcoûts d'abonnement de contrats d'énergie concernant le site du réservoir dit Bois du Juré à Gondreville).

Le solde des modifications définies ci-dessus (hors points à régulariser ultérieurement) s'établit à 740 € HT en faveur de la CC2T.

Par ailleurs, suite à la modification de périmètre intervenant au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Bordereau des Prix Unitaires est complété par l'ajout de prix pour frais fixes d'intervention sur le périmètre des communes de Bois-de-Haye, Aingeray et Lucey.

Il convient de modifier, par avenant n° 02, le marché de « services relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable de la CC2T ».

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019\_06\_25 du 5 décembre 2019 autorisant la signature et la notification du marché de « services relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable de la CC2T » (2019\_PN\_01) avec l'entreprise SAUR,

Considérant que les précisions et modifications de contrat décrites ci-avant,

Considérant que toute modification ou complétude d'une ou plusieurs pièces contractuelles des marchés doit faire l'objet de la passation d'un avenant au marché,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 30 août 2022,

**Monsieur HEYOB ne prend pas part au vote et sort de la salle.**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 02 au marché de « services relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable de la CC2T » (2019\_PN\_01) avec l'entreprise SAUR conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe de l'eau potable.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX